

A l'Assemblée générale d'

Amnesty International - Section Suisse

Speichergasse 33
3011 Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés 2015 selon Swiss GAAP RPC 21

(période du 1.1. au 31.12.2015)

le 26 février 2016
120'28'124/2120-8934/him/neu

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'Assemblée générale d'Amnesty International - Section Suisse, Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de Amnesty International - Section Suisse, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de financement, le tableau de variation du capital et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Comité

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux Swiss GAAP RPC 21 et aux dispositions légales, incombe au comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés donnent une image fidèle de la situation financière pour l'exercice arrêté au 31 décembre ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, conformément aux Swiss GAAP RPC 21 et sont conformes à la loi suisse.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (l'art. 69b CC conjointement avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 69b CC conjointement avec l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du comité.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Par ailleurs, nous confirmons que les dispositions de la fondation ZEWO sont remplies.

Berne, le 26 février 2016

BDO SA



Matthias Hildebrandt
Auditeur responsable
Expert-réviser agréé



ppa. Simon Kehrl
Expert-réviser agréé

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2015

en CHF

Actifs	31.12.2015	%	Annexe	31.12.2014	%
Actifs circulants	13'795'335	82.2		11'269'400	78.4
Liquidités	11'297'577	67.3	3a)	9'152'430	63.7
Titres	971'903	5.8	3b)	1'056'926	7.4
<i>Créances de livraisons et prestations</i>	<i>1'218'662</i>	<i>7.3</i>	<i>3c)</i>	<i>820'855</i>	<i>5.7</i>
Secrétariat International	1'102'428	6.6		719'490	5.0
Tiers	116'234	0.7		101'364	0.7
Comptes de régularisation d'actifs	307'193	1.8	3d)	239'190	1.7
Actifs immobilisés	2'986'859	17.8		3'104'880	21.6
<i>Immobilisations financières</i>	<i>2'421'490</i>	<i>14.4</i>	<i>3e)</i>	<i>2'474'370</i>	<i>17.2</i>
Prêt au Secrétariat International	2'000'000	11.9		2'000'000	13.9
Divers	421'490	2.5		474'370	3.3
<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>565'369</i>	<i>3.4</i>	<i>3f)</i>	<i>630'510</i>	<i>4.4</i>
Biens mobiliers	74'315	0.4	3g)	93'605	0.7
Infrastructure IT et mach. de bureau	374'238	2.2	3h/i)	347'657	2.4
Immeuble de bureau	116'815	0.7	3j)	189'248	1.3
Total Actifs	16'782'194	100.0		14'374'280	100.0
Passifs	31.12.2015	%		31.12.2014	%
Dettes à court terme	1'972'255	11.8		752'870	5.2
Dettes de livraisons et prestations	414'871	2.5	3k)	169'717	1.2
Comptes de régularisation de passifs	1'557'384	9.3	3l)	583'153	4.1
Capitaux des fonds - fonds liés	336'347	2.0	3m)	298'362	2.1
Capitaux de l'organisation	14'473'591	86.2		13'323'048	92.7
Fonds propres des groupes	357'363	2.1		409'570	2.8
Capital lié généré	2'646'378	15.8	3n)	2'846'711	19.8
Capital libre généré	11'469'850	68.3		10'066'767	70.0
Total Passifs	16'782'194	100.0		14'374'280	100.0

Les résultats peuvent présenter des différences liées aux arrondis

COMPTE D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ 2015

en CHF	Comptes 2015	%	Annexe	Comptes 2014	Différence
Total des recettes	21'284'701	100.0		18'525'064	2'759'636
Cotisations des groupes	302'687	1.4		198'205	104'482
Membres	4'434'986	20.8		4'796'144	-361'158
Donatrices et donateurs	12'688'502	59.6		11'504'623	1'183'879
Legs	2'073'956	9.7		616'365	1'457'591
Dons anonymes	176'933	0.8		328'774	-151'841
Dons liés	880'900	4.1	4a)	634'558	246'342
Contributions du mouvement international	245'000	1.2	4b)	0	245'000
Human Rights Relief / Education aux droits humains	45'803	0.2		49'153	-3'350
Vente publications et articles promotionnels	409'568	1.9		370'204	39'364
Autres recettes	30'662	0.1	4c)	29'796	866
Pertes sur ventes	-4'295	0.0		-2'756	1'539
Total des dépenses	-19'957'101	98.8		-18'060'724	1'896'377
Contributions au mouvement international	-6'897'603	34.6	4d)	-5'612'589	1'285'014
Dépenses liées	-842'916	4.2	4e)	-610'881	232'035
Publications et matériel d'action	-1'883'140	9.4		-2'410'062	-526'922
Salaires et assurances sociales	-5'396'795	27.0		-5'401'012	-4'217
Autres frais de personnel	-201'046	1.0		-203'017	-1'971
Mandats externes	-2'006'336	10.1		-1'583'642	422'695
Loyers / Entretien / Assurances choses	-434'401	2.2	4f)	-391'439	42'962
Frais administratifs	-1'748'096	8.8		-1'574'306	173'791
Amortissements	-265'175	1.3		-238'233	26'942
Contributions aux Fonds	-281'593	0.2		-35'545	246'048
Résultat d'exploitation	1'327'600			464'340	863'260
Total du résultat financier	-83'602			93'323	-176'924
Produits financiers	83'373			141'614	-58'241
Charges financières	-166'975			-48'292	118'683
Total résultat exceptionnel	-3'263			6'497	-9'760
Produits exceptionnels	0			6'497	-6'497
Charges exceptionnelles	-3'263		4g)	0	3'263
Résultat avant l'évolution des fonds et du capital	1'240'735			564'159	676'575
Évolution des fonds liés	-37'984			-23'677	14'307
Prélèvements des fonds	842'916			610'881	232'035
Attribution aux fonds	-880'900			-634'558	246'342
(- = augmentation / + = diminution)					
Résultat après l'évolution des fonds	1'202'750			540'482	662'268
Évolution du capital lié généré	200'333			-150'567	350'900
Évolution de la fortune de la Section	-1'403'083			-389'915	1'013'168
(- = augmentation / + = diminution)					
Résultat après l'évolution du capital	0			0	0

Les résultats peuvent présenter des différences liées aux arrondis

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDÉ 2015

en CHF	2015	2014
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	2'254'316	1'402'946
Résultat après l'évolution des fonds	1'202'750	540'482
Amortissements	265'175	238'233
Augmentation/Diminution titres	85'023	-45'353
Augmentation/Diminution débiteurs	-397'808	1'899'649
Augmentation/Diminution comptes de régularisation d'actifs	-68'003	29'525
Augmentation/Diminution dettes financières à court terme	245'154	-69'950
Augmentation régularisation fonds propres des groupes	-52'207	68'783
Augmentation/Diminution comptes de régularisation de passifs	974'231	-1'258'423
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	-147'154	-2'701'897
Investissements net en immobilisations financières	52'880	-2'193'870
Investissements net en biens mobiliers	-2'919	-42'798
Investissements net en biens informatiques et mach. de bureau	-194'574	-410'330
Investissements net en immeuble de bureau	-2'540	-54'898
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	37'984	27'647
Consolidation des nouveaux groupes	0	3'970
Augmentation/Diminution des fonds l'iées	37'984	23'677
Total flux de fonds	2'145'146	-1'271'304
Vérification du changement des disponibilités		
État initial disponibilités 01.01.	9'152'430	10'423'734
État final disponibilités 31.12.	11'297'577	9'152'430
Variation des liquidités	2'145'146	-1'271'304

Les résultats peuvent présenter des différences liées aux arrondis

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL CONSOLIDÉ 2015

en CHF

	Etat initial	Attribution	Utilisation	Etat final
Human Rights Relief	298'362	475'900	-565'652	208'611
Education droits humains	0	160'000	-32'264	127'736
Secrétariat International	0	245'000	-245'000	0
Capitaux des fonds	298'362	880'900	-842'916	336'347

en CHF

	Etat initial	Résultat après l'évolution des fonds	Variation du périmètre de consolidation	Variation du Fonds propres des groupes	Transferts internes	Etat final
Fonds propres des groupes	409'570	0	0	-52'207	0	357'363
Capital lié	2'846'711	0	0	0	-200'333	2'646'378
Capital libre	10'066'767	1'202'750	0	0	200'333	11'469'850
Capital de l'organisation	13'323'048	1'202'750	0	-52'207	0	14'473'591

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL CONSOLIDÉ 2014

en CHF

	Etat initial	Attribution	Utilisation	Etat final
Human Rights Relief	274'685	493'558	-469'881	298'362
Education droits humains	0	26'000	-26'000	0
Transformation du bureau de Genève	0	40'000	-40'000	0
Secrétariat International	0	75'000	-75'000	0
Capitaux des fonds	274'685	634'558	-610'881	298'362

en CHF

	Etat initial	Résultat après l'évolution des fonds	Variation du périmètre de consolidation	Variation du Fonds propres des groupes	Transferts internes	Etat final
Fonds propres des groupes	340'787	0	0	68'783	0	409'570
Capital lié	2'696'144	0	0	0	150'567	2'846'711
Capital libre	9'672'882	540'482	3'970	0	-150'567	10'066'767
Capital de l'organisation	12'709'813	540'482	3'970	68'783	0	13'323'048

Les résultats peuvent présenter des différences liées aux arrondis

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS 2015

1. NOM, FORME JURIDIQUE ET SIÈGE DE L'ORGANISATION

Amnesty International – Section suisse, dont le siège est à Berne, a la forme juridique d'une association.

2. PRINCIPES POUR L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES

- Les comptes annuels consolidés ont été établis conformément aux recommandations pour l'établissement des comptes de Swiss GAAP FER 21. Les comptes, ainsi établis selon les principes de Swiss GAAP FER, sont également conformes aux règles statutaires et de droit commercial sur le bouclage des comptes.
- Le bouclage des comptes a été établi conformément aux recommandations de Swiss GAAP FER, ce qui implique que les comptes annuels présentent la situation réelle (True & Fair View) du capital, des produits financiers et des recettes. Ce principe de présentation des comptes ainsi que d'autres dispositions de Swiss GAAP FER peuvent, suivant les circonstances, être contraires aux dispositions du Code des obligations. Si une telle situation se présente, des méthodes d'établissement du bilan et d'attestations comptables ont été choisies qui correspondent aux deux systèmes légaux, sans pour autant s'écarter des prescriptions existantes. Les principes d'évaluation répondent aux prescriptions de Swiss GAAP FER et au Code des obligations.
- La période de consolidation correspond à l'année civile. Pour tous les groupes consolidés, l'année comptable est identique à l'année civile.
- Les comptes consolidés sont établis en appliquant le principe de la consolidation complète. Cela signifie que les positions du bilan et du compte d'exploitation des unités qui doivent être consolidés sont entièrement intégrés dans les comptes consolidés, épurés des relations internes.
- Les comptes de la Section et des quelque 73 groupes de la Section sont consolidés. Les groupes n'ont pas la personnalité juridique, sauf ceux qui se sont constitués en association:
 - Amnesty International Students Basel, Basel
 - Amnesty International Gruppen Basel, Basel
 - Amnesty International Gruppe 23 – Burgdorf, Burgdorf
 - Amnesty International Fürstentum Liechtenstein, Vaduz
 - Amnesty International Hochschulgruppe Zürich (AIHZ), Zürich
 - Amnesty International Unigruppe Bern (AI Uni Bern), Bern
 - Amnesty International Students an der Universität St. Gallen, St. Gallen
 - Amnesty International des Hautes écoles lausannoises (HEL), Lausanne
 - Amnesty International – Groupes de Genève, Genève
 - Groupe universitaire de Genève d'Amnesty International, Genève
 - Amnesty International – Gruppo Ticino (AI – Ticino), Lugano
 - Amnesty International – Hochschulgruppe Luzern, Luzern
- Le rapport d'activités inclut le rapport de prestations.

3. COMMENTAIRES SUR LE BILAN

- a) Les **liquidités** sont inscrites à leur valeur nominale au 31.12. Les comptes en monnaies étrangères figurent au bilan au taux de change au 31.12. de la Banque Cantonale de Berne.
- b) Les **titres** sont comptabilisés à la valeur du marché au 31.12. Les gains sur les cours non réalisés s'élèvent à CHF 13'236; ils sont comptabilisés dans le poste produits financiers.
- c) Les **créances de livraisons et prestations** figurent au bilan à leur valeur nominale, en tenant compte des correctifs de valeurs individuels nécessaires.
- d) Dans les **comptes de régularisation d'actifs** figurent des prestations payées d'avance et des recettes à recevoir.

e) **Immobilisations financières:**

- **Prêt au Secrétariat International:** Prêt en faveur du SI de CHF 2'000'000, dont le remboursement vient à échéance le 31 octobre 2020.
- **Divers:** Octroi d'un prêt à Amnesty International Canada (fr) en 2011 pour une durée de cinq ans. Le remboursement s'effectue par versements annuels échelonnés jusqu'en 2016. Un prêt de NZD 300'000 a été octroyé en 2013 à la Section néo-zélandaise d'Amnesty International pour des investissements dans la recherche de fonds. Les remboursements auront lieu sous forme de versements annuels échelonnés de 2017 à 2019. L'octroi de ces prêts est le résultat de discussions avec le Secrétariat international (SI). En 2014, un prêt de CHF 200'000 a été accordé au Fundraising Investment Fund (FIF) du SI. Son remboursement est fixé au 31 décembre 2019.

f) **Politique d'activation :** Les acquisitions dont la valeur est supérieure à CHF 1'000 sont inscrites à l'actif.

g) Le **mobilier** figure au bilan à sa valeur d'achat amortie sur 10 ans. Les chiffres entre parenthèses correspondent aux valeurs de l'année précédente.

	01.01.15 CHF	Augmentation CHF	Amortissement CHF	Durée en années	31.12.15 CHF
Mobilier	93'605 (64'305)	2'919 (42'798)	22'209 (13'498)	10	74'315 (93'605)

h) Les **machines de bureau** figurent au bilan à leur valeur d'achat amortie sur 3 ans.

	01.01.15 CHF	Augmentation CHF	Amortissement CHF	Durée en années	31.12.15 CHF
Machines de bureau	1'557 (3'113)	10'372 (0)	5'014 (1'556)	3	6'915 (1557)

i) Les **biens informatiques** figurent au bilan à la valeur d'achat et sont amortis sur 4 ans pour les logiciels (software) et sur 3 ans pour le matériel (hardware). Le système CRM Sextant (base de données) figure au bilan avec une durée d'amortissement de 5 ans.

	01.01.15 CHF	Augmentation CHF	Amortissement CHF	Durée en années	31.12.15 CHF
Matériel	44'261 (56'241)	49'769 (49'973)	52'390 (61'953)	3	41'640 (44'261)
Logiciels (sans CRM)	13'554 (27'989)	0 (0)	11'630 (14'435)	4	1'924 (13'554)
Logiciel CRM	288'286 (0)	134'433 (360'358)	98'959 (72'071)	5	323'760 (288'286)

j) La rénovation des **nouveaux locaux** en 2007 figure au bilan à hauteur des coûts de rénovation et sera amortie sur 10 ans. La rénovation ayant été financée par Amnesty International, le loyer est calculé sur la base de locaux à l'état brut.

	01.01.15 CHF	Augmentation CHF	Amortissement CHF	Durée en années	31.12.15 CHF
Immeuble de bureau	189'248 (209'069)	2'540 (54'898)	74'973 (74'719)	10	116'815 (189'248)

k) **Dettes à court terme:** Dans le poste «**dettes de livraisons et prestations**» figurent les factures comptabilisées sur l'exercice 2015 mais payées en 2016 seulement. Elles contiennent des engagements financiers à l'égard de la Fondation Abendrot (institution de prévoyance) de CHF 699. Il s'agit du décompte final 2015.

l) Dans les **comptes de régularisation de passifs** figurent des charges comptabilisées sur l'exercice 2015, mais qui ne seront payées qu'en 2016. Ceci inclut un montant de CHF 1 Mio. *d'Additional Voluntary Contribution* (= contribution volontaire) versé au Secrétariat international à Londres.

- m) **Capital des fonds – Fonds affectés** contient les montants disponibles au 31.12.2015 des fonds suivants:
- **Human Rights Relief (HRR):** Le fonds du HRR a pour but de soutenir des personnes victimes de violations des droits humains. Une commission est chargée de l'attribution de l'aide.
 - **Education aux droits humains:** Le fonds EDH soutient des projets dans le domaine de l'éducation aux droits humains.
 - **Secrétariat International (SI):** Ce fonds a été créé pour soutenir des projets spécifiques du SI. Il s'agit d'argent dédié uniquement à ces projets.

Ces fonds réunissent les montants dont l'affectation est déterminée par des tiers et dont l'utilisation est soumise à des conditions restrictives.

- n) **Capital lié généré = Réserve pour contribution au SI:** La Section suisse doit payer au Secrétariat international (SI) une contribution obligatoire annuelle. La réserve pour contribution au SI s'élève à 50% de la contribution obligatoire pour l'année suivante.

4. COMMENTAIRES SUR LE COMPTE D'EXPLOITATION

- a) **Dons liés:** Contient tous les versements liés attribués aux fonds.
- b) **Contributions du mouvement international:** En 2015, un projet a été lancé avec le Secrétariat international qui prévoit que la Section suisse réalisera des actions de recherche de fonds pour financer des projets du SI. Pour financer ce projet et compenser la diminution des recettes prévues (en faveur de la Section) dans le domaine des grands dons, le SI nous accorde un soutien financier sous la forme d'une note de crédit.
- c) **Autres recettes:** Ce poste contient notamment une contribution de la Direction de l'éducation, de la culture et des sports du canton de Genève, s'élevant à CHF 2'000, versée pour la réalisation d'animations en matière d'éducation aux droits humains dans les écoles du canton. Le montant total versé pour les années 2015 à 2016 s'élève à CHF 4'000.
- d) **Contributions au mouvement international:** Le Secrétariat international d'Amnesty International n'a pratiquement pas de membres, ni de donatrices et donateurs propres. Il est essentiellement financé par les contributions des Sections. Ces contributions sont calculées sur la base des recettes de la Section.
- e) **Dépenses liées:** Contient toutes les dépenses liées provenant des fonds.
- f) **Loyer / entretien / assurance du mobilier :** Dans le cadre de la promotion de l'installation des ONG sur sol genevois, la République et Canton de Genève a pris à sa charge le loyer (sans les charges) du Bureau régional de Genève pendant six mois (de novembre 2014 à avril 2015), pour un montant de CHF 4947 par mois. Le loyer du Bureau régional de Genève a donc été réduit en 2015, passant de CHF 66'480 à CHF 46'692.
- g) **Dépenses extraordinaires:** Une dépense de CHF 3'263 découle de versements rétroactifs à l'AVS (2010 – 2014).
- h) Le compte d'exploitation est structuré en **comptes de résultat par fonction**. Dans le tableau ci-dessous, les coûts sont répartis selon Swiss GAAP FER 21, chiffre 22. Le calcul de chaque position des dépenses repose sur les critères de la Fondation ZEWO (méthode de calcul des frais administratifs 2011).

en CHF	Frais administratifs	Récolte/Recherche de fonds	Frais de projets	Total
Frais de personnel incl. travaux externes	926'283	2'266'718	4'234'075	7'427'077
Frais de voyage et de représentation	12'881	23'322	144'879	181'082
Frais d'exploitation	1'642'663	1'766'573	8'751'714	12'160'949
Frais d'entretien	13'356	67	79'633	93'056
Amortissement	53'738	54'153	157'284	265'175
Total	2'648'921	4'110'833	13'367'585	20'127'339

Les résultats peuvent présenter des différences liées aux arrondis

5. AUTRES COMMENTAIRES

- a) **Indemnisation des organes dirigeants:** Les membres du Comité exécutif ne perçoivent pas d'indemnités pour leur activité. Les frais effectifs leur sont remboursés et s'élèvent à CHF 6'634 (2014: CHF 2'616). L'augmentation par rapport à 2014 est essentiellement due aux frais de déplacement liés à la participation au Conseil international (ICM) en 2015. Les coûts salariaux totaux des cinq membres de la direction générale y compris les contributions de l'employeur aux assurances sociales, les allocations pour enfants et les allocations familiales s'élèvent en 2015 à CHF 714'803 (2014: CHF 721'969). Le coût total du salaire de la directrice, y compris les charges sociales dues par l'employeur, s'est élevé à CHF 170'996 (2014: CHF 169'834).
- b) **Prestations gratuites de tiers:** Amnesty International est essentiellement un mouvement de bénévoles dont le travail est effectué par les membres actifs et actives des différents groupes locaux, universitaires et jeunes, ainsi que par les réseaux de campagnes et de pays. Quelques 1'784 membres, organisé-e-s au sein de groupes, ont consacré plus de 110'000 heures aux tâches d'Amnesty International en 2015. De nombreux autres membres se sont engagé-e-s au sein de réseaux tels que le réseau des actions urgentes et les lettres contre l'oubli. De plus, les 25 collaboratrices et collaborateurs bénévoles du Secrétariat, ont fourni 2'500 heures de travail. Les neuf membres du Comité exécutif ont fourni environ 3'000 heures de travail.
- c) **Prestations gratuites à des tiers:** Aucune.
- d) Le **nombre d'emplois plein temps** a atteint 51 en moyenne annuelle en 2015.

6. HONORAIRES DE L'ORGANE DE RÉVISION

- a) Les honoraires pour les prestations de l'organe de révision se sont élevés à CHF 18'918 en 2015.
- b) Les coûts pour d'autres prestations fournies (notamment des clarifications dans le cadre du nouveau droit comptable) se sont élevés à CHF 1'588.